Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 79 (1950)

Heft: 6-7

Rubrik: Examens pour l'obtention du brevet en 1950

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Examens pour l'obtention du brevet en 1950

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire auront lieu, cette année, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : les 29 et 30 juin, et 1^{er} juillet, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Gambach.

Epreuves spéciales : le jeudi 13 juillet.

Epreuves orales : les vendredi et samedi 14 et 15 juillet.

Examens des candidates au diplôme de maîtresse d'ouvrage manuel, le vendredi 14 juillet.

Les demandes d'inscriptions, avec les pièces ou les renseignements prévus par le règlement, ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être remis au bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le samedi 17 juin au plus tard.

Les droits d'inscription de 30 fr. seront acquittés pour la même date au compte de chèques postaux IIa 32 « Direction de l'Instruction publique, Fribourg ».

Voici quelques précisions concernant le programme limité de cette année :

1. Instruction religieuse

- a) Religion : Le dogme chrétien, la morale chrétienne.
- b) Histoire de la religion : Histoire Sainte : Nouveau Testament. Histoire de l'Eglise : jusqu'au grand schisme d'Occident inclusivement,

selon programme du brevet, p. 3.

2. Pédagogie

Il est prévu un examen écrit de psychologie, combiné avec un examen de pédagogie théorique, de méthodologie ou d'hygiène scolaire.

3. Langue maternelle

a) Section française : Diction et interprétation de textes : Britannicus et le Misanthrope.

Littérature : L'épopée au moyen âge. — Ronsard et la Pléiade. — Montaigne. — Rambouillet. — Corneille. — Pascal. — Bossuet. — Molière. — La Fontaine. — La Bruyère. — Rousseau. — Chateaubriand. — Les caractères du romantisme. — Hugo. — Vigny. — Le réalisme : Balzac. — Le Parnasse : Hérédia. — Verlaine.

b) Section allemande : Texte und Lesen : Goethe, Torquato Tasso; Schiller, Die Jungfrau von Orléans.

Literaturkunde: Das Nibelungenlied. — Walter von der Vogelweide. — Gottsched und die Schweizer. — Klopstock. — Lessing. — Goethe. — Eichendorff. — Gotthelf. — Gottfried Keller. — C. F. Meyer. — A. v. Droste. — Impressionisten.

4. Mathématiques

Selon le programme.

5. Seconde langue

Selon le programme publié dans la partie officielle du *Bulletin pédagogique* du 15 novembre 1948.

6. Histoire

L'Helvétie sous la domination romaine. Eléments de l'histoire de Rome depuis la conquête de l'Italie jusqu'à la chute de l'Empire romain d'Occident (476). Notions de la civilisation grecque aux V^e et IV^e siècles avant Jésus-Christ. Influence de la Grèce sur Rome.

Le christianisme et l'Empire romain : Constantin. Le christianisme et les barbares.

Les Burgondes, les Alémannes et les Francs. Clovis.

Mahomet et l'Islam.

Charlemagne : la restauration de l'Empire ; l'œuvre civilisatrice de Charlemagne, le partage de l'Empire carolingien, le second royaume de Bourgogne.

La Suisse de 1848 à 1939 : histoire politique, évolution sociale et mouvement intellectuel. Fribourg au XIX^e siècle.

La formation de l'unité italienne et de l'unité allemande de 1815 à 1871.

7. Instruction civique

Le canton, la Confédération.

Les devoirs et les droits des citoyens.

8. Géographie

Cosmographie. Le soleil : la distance entre le soleil et la terre, les dimensions du soleil ; le mouvement de rotation.

La lune : La distance entre la lune et la terre et les dimensions de la lune ; les phases et les mouvements lunaires. Les éclipses de lune, les éclipses de soleil.

Géographie physique. La répartition des continents et des océans. Les formes du relief et leur représentation cartographique. Le travail d'érosion par les eaux courantes. La répartition des végétaux selon le climat.

Géographie humaine. La population et sa répartition. Les continents.

L'Europe. Les avantages de sa situation ; les productions de l'Europe méditerranéenne, atlantique, orientale. Les principales puissances européennes : France, Angleterre, Italie, Espagne, URSS.

L'Amérique. Géographie physique de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. Le Canada, les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine.

Géographie de la Suisse. Structure et relief, climat et végétation, la vie humaine et économique. Les cantons situés dans le Jura et le plateau.

9. Sciences physiques et naturelles

La physique, selon l'art. 40, chap. 7 du règlement du brevet.

10. Branches graphiques

Selon le programme.

Observations:

- 1. Les notes de classe doivent être attribuées selon le nouveau règlement, art. 40.
- 2. Les notes de classe par groupe de branches ne sont pas prises en considération si elles s'écartent trop des moyennes du jury des examens.